



REPUBLIQUE DU TCHAD : ATTEINTE AUX LIBERTES D'ASSOCIATION ET DE MANIFESTATION, VIOLENCES POLICIERES, TRAITEMENT INHUMAIN ET DEGRADANT, ASSASSINAT DES CIVILS ET DES DEFENSEURS DES DROITS HUMAINS PAR LES FORCES DE DE MAINTIEN DE L'ORDRE

Douala-Cameroun : Déclaration REDHAC N°0010/20/10/2022

Douala-N'djamena, le 20 octobre 2022 : Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-Pays Tchad restent préoccupés par la situation des Droits Humains, des Défenseurs des Droits Humains, activistes, journalistes et opposants politiques.

Les faits

Le 20 octobre 2022, certains partis d'opposition et organisations de la société civile ont prévu une manifestation pacifique pour dénoncer la prolongation de la transition pour deux années supplémentaires et réclamer le transfert du pouvoir aux civils.

Après l'interdiction de ladite manifestation par le Ministre de la Sécurité Publique et de l'Immigration par arrêté No 130/PT/PM/MSPI/SG/2022 du mercredi 19 octobre 2022, des centaines de personnes se sont réunies à l'appel notamment dans la capitale tchadienne. La police a réprimé violemment cette manifestation en tirant selon les sources dignes de foi à balles réelles sur les manifestants et faisant de nombreuses victimes en l'occurrence plus de cinquante (50) morts et environ cinq-cents (500) blessés.

Il convient de relever à toute fin utile qu'à la veille de cette manifestation, des tirs ont été entendus autour du siège du parti politique dénommé « *Les Transformateurs* » mené par Monsieur Succès Masra.

Ce même jour, le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit de réunion pacifique et d'association Monsieur Clément Voule a publié sur sa page officielle Twitter son exhortation à l'endroit des autorités du Tchad pour garantir et protéger ladite manifestation notamment au sujet de la période de transition politique.

En rappel,

Le 1er septembre 2022, les forces de l'ordre ont arrêté plus de 91 jeunes militants du parti politique de l'opposition « *Les Transformateurs* », alors que ceux-ci exhortaient les habitants à travers « une caravane » qui sillonnait les rues de la capitale d'assister à leur meeting prévu le samedi 3 septembre 2022. Ils seront par la suite arrêtés et placés en garde-à-vue pour « trouble à l'ordre public » et « non-respect des textes régissant les manifestations sur la voie publique ».

Le 08 septembre 2022, Monsieur Succès Masra ; président du parti politique d'opposition « *Les transformateurs* » a reçu une convocation signée par le procureur de la république auprès du tribunal de grande instance de N'djamena à se présenter le 09 septembre 2022 à 8h du matin, faute de quoi il sera poursuivi par l'article 139 du code pénal.

De tout ce qui précède,

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition-Pays Tchad :

-Lourdement attristés par la situation qui prévaut en ce moment au Tchad, condamnent avec fermeté ces crimes odieux perpétrés par la police sur les manifestants, adressent par la même



occasion leurs sincères condoléances aux familles durement éprouvées et souhaitent un prompt rétablissement à tous les blessés ;

-Dénoncent et s'insurgent contre les atteintes répétées aux libertés fondamentales (associations, manifestations, expression et d'information) au Tchad en particulier et en Afrique Centrale en général.

Aux autorités du Tchad, le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad

- tiennent pour responsable le Gouvernement du Tchad en cas de disparition forcée de Monsieur Succès Masra : président du parti politique d'opposition « *Les transformateurs* » et les défenseur(e)s des Droits Humains;
- demandent que soient assurées la protection et la sécurité physique, psychologique et morale de Monsieur Succès Masra et des autres défenseur(e)s des Droits Humains;
- exigent que cesse toutes formes d'intimidation sur les Défenseur(e)s des Droits Humains qui ne font que leur travail de Promotion, Protection et de Défense des Droits Humains ;
- exhortent de continuer à respecter les conventions et instruments régionaux et internationaux librement ratifiés relatifs aux droits humains, aux syndicats, aux partis politiques et aux Défenseur(e)s des Droits Humains au Tchad.

A l'Union Africaine (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) (CADHP)

Le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad, recommandent d'appeler l'Etat du Tchad à respecter scrupuleusement :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- le Protocole de Maputo relatif à la protection de la femme ;
- la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ;
- les lignes directrices sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et de détention provisoire en Afrique.

Enfin, le REDHAC et sa Coalition-pays Tchad :

Continuent à encourager le gouvernement du Tchad à assurer la protection légale des Défenseur(e)s des Droits Humains, les journalistes et activistes en adoptant la loi portant « Promotion et Protection des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale ».

Me Alice Nkom,
Co-PCA
Cameroun

Me Bruno Gbiegba,
Vice-Président
RCA

Rostin Manketa
2e Vice-Président
RDC

Marc Ona Osangui
3e Vice-Président
Gabon

Roch Euloge N'Zombo,
Conseiller
Congo Brazzaville

Pyrrhus. Boguel
Conseiller
Tchad

Philippe Nanga
Conseiller
Cameroun

Lucie Boalo, Okenve
Secrétaire
RCA

Hon. Annie Bambe
Communicatrice
RDC

Alfredo Okenve
2e Rapporteur
Guinée Equatoriale

Maximilienne Ngo Mbe
Directrice Exécutive
Cameroun

SUIVEZ-NOUS

REDHAC -Secrétariat Permanent

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04

MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95

Facebook : RedhacRedhac

Twitter : @RedhacRedhac

Site-Web : www.redhac.info

REDHAC: Coalition-PAYS Tchad

Coordinateur : (+235) 66651551

Secrétaire général : (+235) 66488385